

Le dossier de la MRIE

Il ne pourra plus être question du dossier « annuel » de la MRIE ! En effet, depuis 2012, **le dossier de la MRIE suit un rythme biennal**. Ce changement s'est réalisé à l'initiative de nos partenaires, notamment les Départements, qui souhaitent une meilleure appropriation de ce dossier, en particulier par les professionnels de terrain, et surtout une plus grande interaction avec les territoires. Ainsi, en 2013, la MRIE a multiplié les restitutions et ateliers de réflexion autour du dossier sorti en 2012.

Quant au prochain, il est en cours de préparation et fera l'objet d'une présentation publique **le 13 octobre 2014 après-midi à l'Hôtel de Région**.

A propos...

... des Assises interrégionales du travail social

Lors de la conférence nationale sur la pauvreté, sont apparues des interrogations quant au sens du travail social et par conséquent ses pratiques et évolutions. Cette conférence a donné suite à un plan pluriannuel contre la pauvreté, suivi par François Chérèque, qui prévoit des Etats Généraux du Travail Social. Pour les préparer, des Assises interrégionales ont été organisées, chaque inter-région s'étant vue attribuer une thématique de travail. Pour Rhône-Alpes et Auvergne, la thématique est « *la place et la participation des usagers* », et la politique sociale plus particulièrement travaillée est « *la lutte contre la pauvreté et l'exclusion* ». La FNARS et la MRIE ont été chargées d'animer une réflexion régionale, disponible sur notre site www.mrie.org. Ces Assises du 8 avril ne sont qu'un point d'étape, la réflexion se poursuit et **chacun peut faire remonter sa contribution** d'ici le 15 juillet à DRJSCS69-ATTSRAA@drjscs.gouv.fr Toutes les contributions seront transmises au niveau national.

QUELQUES DATES DE MANIFESTATIONS ET RENCONTRES

• Jeudi 18 septembre 2014 à Lyon

Le Club de l'Observation Sociale en Rhône-Alpes organise une journée sur « *L'observation micro locale : méthodes, intérêts, enjeux* »

Pour plus d'info : www.cosra.fr

• Mardi 23 septembre 2014 à Valence

Rencontre nationale organisée par l'Institut de la Concertation et le Collectif pouvoir d'agir sur « *Qui fait quoi pour améliorer la démocratie ? Discussion sur les possibles entre habitants-professionnels-élus* »

Pour plus d'info : rencontre@concerter.org

Pour plus de manifestations : www.mrie.org

DES ARTICLES ET PUBLICATIONS QUI NOUS ONT PLU

• Thomas PIKETTY : « *Le Capital au XX^{ème} siècle* », 2013

• Axelle BRODIEZ-DOLINO : « *Vulnérabilités sanitaires et sociales* », 2013

Pour plus d'infos : www.mrie.org



14, rue Passet - 69007 Lyon
Tél. 04 37 65 01 93 - Fax 04 37 65 01 94
e.mail : mrie@mrie.org - site : www.mrie.org
Directrice de la publication : Annaïg ABJEAN
Création graphique : Nicole AYED

L'actu de la MRIE

N°38
Juillet
2014

Travaux en cours

Personnes en situation de précarité et soignants : quelles relations établir ?

La MRIE travaille actuellement, sous l'égide de l'Agence Régionale Santé, sur un projet permettant de mieux cerner les enjeux liés à la rencontre entre personnes en situation de précarité et personnels soignants. Il s'agit d'identifier des ressources permettant à cette rencontre d'être constructive en matière d'entrée dans un parcours de soins. L'approche retenue est exclusivement qualitative (15 entretiens avec des professionnels de santé et 15 avec des personnes en situation de précarité). À partir de ces entretiens, il appartient à la MRIE de réaliser une analyse croisée afin d'identifier des freins et des leviers en vue d'améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité.

Référent : francis.vernede@mrie.org

Des postures originales pour des publics spécifiques

Dans le cadre de nos travaux, nous sommes amenés à rencontrer des professionnels, parfois sans qualification initiale ou avec une qualification ne correspondant pas à leur poste ou partiellement, et qui pour autant développent des compétences très pertinentes dans l'approche de ces publics. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas toujours reconnues formellement comme telles. Nous avons cherché à explorer quelles peuvent être ces compétences et comment ils les ont acquises.

Référents : laurence.potie@mrie.org et francis.vernede@mrie.org

Quelle pauvreté en territoires périurbains ?

À l'initiative de la Région, la MRIE poursuit son travail d'analyse de la pauvreté en espaces périurbains. Une première exploration menée en 2013 sur Ambérieu-en-Bugey et Saint-Rambert-en-Bugey a déjà permis de mettre en lumière les phénomènes de pauvreté présents sur les territoires au regard de leur(s) histoire, atouts et handicaps (→ *publication en ligne depuis juillet 2014*). Cette année, un travail statistique régional réalisé sur les communes périurbaines devrait permettre d'identifier des typologies de pauvretés de communes. Deux explorations territoriales vont également être menées sur Loriol-sur-Drôme et Andrézieux-Bouthéon dans la Loire.

Référent : flora.perrier@mrie.org

Infos MRIE

L'équipe se renforce avec les beaux jours !

Depuis le printemps dernier, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux stagiaires. **Romain Ferret**, actuellement en Master 2 Statistique Informatique Socio-Économique à l'Université Lyon II apporte son expertise technique aux traitements statistiques du Dossier biennal. **Firas Tannous**, étudiant en Master 2 d'Ingénierie du Développement Territorial à l'Institut de Géographie Alpine, participe activement à l'étude sur la pauvreté dans les espaces périurbains. Et, après une période de maternage fort appréciée, **Flora Perrier** a retrouvé le chemin du travail.

Toute l'équipe souhaite renouveler ces remerciements à trois administrateurs chevronnés qui ont largement donné de leur personne à la MRIE et qui terminent leur mandat cet été : **Elisabeth Gouedard-Comte**, **Bernard Colombaud** et **Hugues Puel**.

Bienvenue aux nouveaux administrateurs !

la lettre de la

mrie

Mission Régionale Rhône-Alpes
d'Information sur l'Exclusion

Des mots pour...

... alerter sur la pauvreté à partir d'indicateurs synthétiques et de sensibilisation

Le colloque co-organisé le 15 mai 2014 par l'ONPES, le DROS, la MIPES et la MRIE sur « *l'observation territoriale de la pauvreté et de l'exclusion sociale : enjeux, gouvernance, méthodes* », a présenté plusieurs élaborations pour la construction d'indicateurs d'alerte en terme de pauvreté.

L'indicateur synthétique de pauvreté* vise à alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur la dégradation de l'État des couches défavorisées de la population. Mais la transversalité administrative que nécessite la construction d'un tel indicateur interroge sur notre État social lui-même. Cet indicateur tire la sonnette d'alarme, mais par elle-même, une sonnette d'alarme n'a jamais changé la direction du train. Il y faut des personnes alertées par la catastrophe et capables de mobiliser les moyens, sinon de l'empêcher, tout au moins de tenter d'y faire face. L'opinion doit être préparée à soutenir cet effort de solidarité.

L'indicateur synthétique alerte utilement sur le degré d'efficacité et les échecs de notre État social. Mais ce n'est pas un indicateur suffisant pour la sensibilisation des personnes et de l'opinion. Avec sa proposition sur « le reste pour vivre », la MRIE introduit un indicateur utile pour que notre État social complète son observation de la société avec des chiffres frappants pour élargir la conscience des conditions de vie de nombreuses personnes en chair et en os. Il est dommage que le colloque n'a pas su donner à cet indicateur très suggestif du vécu de la pauvreté une place suffisante. Comme le rappelait notre Secrétaire d'État, Mme Ségolène Neuville, dans son discours introductif, « *il y a les chiffres à observer, mais aussi les représentations que l'on peut se faire de la pauvreté : ce sont des phénomènes plus difficiles à mettre en lumière* ». Dans les années 1980, un historien britannique avait déjà calculé un indice de *deprivation* retenant des critères concrets d'exclusion par rapport au mode de vie dominant. Dans le même sens, l'ONPES finalise ses travaux sur la construction d'un « revenu minimum décent ».

L'indicateur synthétique interpelle d'abord l'État social, l'indicateur de sensibilisation interroge les citoyens concernés, les responsables politiques et tous ceux pour qui le rapport aux autres est le souci majeur. Ce souci est celui d'une conscience qui refuse sincèrement l'exclusion durable et se révolte contre son aggravation. Il est temps de rappeler que l'État social a pour objectif de résoudre la question sociale, et comme l'a souligné le Président Jérôme Vignon dans sa conclusion, cette finalité aurait pu être davantage honorée par notre colloque.

Hugues Puel, administrateur de la MRIE

* Pour plus d'infos : www.onpes.gouv.fr

Sommaire

L'ARTICLE du MOIS

MODES DE GARDE
DES FAMILLES MONOPARENTALES
EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

p.2

L'ACTU de la MRIE

Travaux en cours ...

- × Personnes en situation de précarité et soignants : quelles relations établir ?
- × Des postures originales pour des publics spécifiques
- × Quelle pauvreté en territoires périurbains ?

Réseaux et partenaires Le dossier de la MRIE

A propos...

... des Assises interrégionales
du travail social

Infos MRIE

L'équipe se renforce avec les
beaux jours !
Et remercie nos administrateurs
terminant leur mandat

p.4

A la une

154 133 bénéficiaires du RSA
en Rhône-Alpes au
31/12/2013, soit 22,6 % de
plus qu'à la création du dispositif
en 2009

Source :
CNAF, mars 2014

MODES DE GARDE DES FAMILLES MONOPARENTALES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Interroger l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant pour les familles monoparentales en situation de précarité revient à questionner deux réalités : celle de l'accès à l'emploi, renforcé depuis la mise en place du RSA, mais également celle du développement de l'enfant. Si la loi fixe des objectifs en matière d'accès aux modes d'accueil collectifs pour les bénéficiaires de minima sociaux, son effectivité n'est pour autant pas mesurée. Quel accès réel aux modes d'accueil pour ces familles ? Quelles attentes formulent-elles ? Comment s'organisent-elles au quotidien ? Une étude de la MRIE réalisée en partenariat avec 4 Départements et 4 Cafs de la région, apporte des éléments de réponses à ces questionnements.

QUELQUES MOTS SUR LA MÉTHODOLOGIE

Cette étude s'intéresse aux personnes disposant du **RSA majoré** en avril 2013 et résidant en Ardèche, Drôme, nord Isère et sud Rhône.

Elle se base sur l'analyse :

- d'un **questionnaire** : 5 000 envois, 770 retours,
- d'**entretiens** avec des **familles** concernées,
- et d'**entretiens** avec des **professionnels** engagés dans l'emploi ou la petite enfance.

UNE MAJORITÉ DE MONO-PARENTS N'HÉSITE PAS À FAIRE GARDER LEURS ENFANTS

Les familles interrogées sont très nombreuses à recourir à des solutions de gardes pour leurs enfants. Près de sept familles sur dix disent y avoir recours régulièrement et/ou occasionnellement. Une réalité probablement encore sous-estimée par rapport à la pratique. Aussi, le stéréotype de la mère isolée qui passerait toutes ses journées avec ses enfants reste rarissime. Les raisons de ce choix d'isolement social traversent plusieurs entretiens, et attestent principalement d'une certaine crainte vis-à-vis de l'extérieur et en particulier des institutions. Les difficultés apparaissent pour ces familles, bien plus nettement quand il s'agit de confier l'enfant à une crèche ou une assistante maternelle. C'est donc bien le rapport de ces personnes à l'institution plus que la question de la séparation avec l'enfant qui semble l'enjeu central. Lorsqu'une ouverture est possible, l'enjeu du dialogue avec les professionnels compétents s'avère indispensable. L'exemple de cette mère qui a été convaincue par l'intérêt de la crèche pour sa fille après avoir échangé avec le personnel de l'établissement en atteste.

UN RECOURS À VISÉE PROFESSIONNELLE, DES SOLUTIONS FAMILIALES OU AMICALES PLUS SOUVENT RÉALISÉES QUE DÉSIRÉES

Fait marquant de l'étude : plus des deux tiers de ceux qui font garder leurs enfants le font pour aller travailler et/ou chercher du travail. Quant à la nature des gardes utilisées, elle est majoritairement familiale et/ou amicale. Si pour les gardes régulières, les solutions apportées par les proches sont à peine plus fréquentes que celles proposées par des professionnels, elles le sont 3,6 fois plus en cas de gardes occasionnelles.

De fait, le recours aux professionnels de la petite enfance est moins courant, et choisi plus spécifiquement par les mono-parents les plus diplômés. Globalement, le « système D » est fréquemment de rigueur : garde par la famille, les voisins ou amis. Or, ces solutions sont plus souvent réalisées que désirées. Elles relèvent donc souvent d'un choix par défaut.

DES SOLUTIONS DE GARDE QUI PLAISENT MAIS RESTENT DIFFICILE D'ACCÈS

Les mono-parents interrogés s'estiment, pour les trois quarts, globalement satisfaits des gardes auxquelles ils ont recours, de quelque nature qu'elles soient. Le mot qui qualifie le mieux ce qu'ils ressentent quand ils laissent leurs enfants est de loin celui de « confiance ». Toutefois, il semble que cette satisfaction soit très en lien avec l'emploi : les parents qui travaillent seront plus indulgents. Ainsi, quand elles sont possibles, les gardes sont généralement bien vécues par les parents. Le challenge est de les trouver. Les solutions proposées par les professionnels sont davantage convoitées que les solutions familiales ou amicales.

S'opposent alors la barrière du coût, supposé ou réel, et celle de l'absence de place. Près de la moitié des parents qui rencontre des difficultés à faire garder leurs enfants évoque le coût trop élevé des gardes et l'absence de places dans les structures spécialisées (ainsi que les délais trop longs pour en obtenir). Ici également, les informations disponibles ne semblent pas pouvoir permettre aux mères de procéder sereinement à des choix. Nombreuses sont celles qui considèrent que les modes de garde classiques sont hors de portée de leur budget. Beaucoup font part de leurs difficultés à prévoir précisément combien leur coûte la garde.

UN ACCÈS AUX GARDES PÉRENNE AU CŒUR DES ENJEUX D'ACCÈS ET DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Ces hésitations au recours à des modes de gardes plus pérennes impactent sensiblement l'accès et le maintien dans l'emploi, comme cela avait déjà pu être observé par l'étude « RSA et pauvreté¹ ». Dans ce questionnaire, l'impact est clairement établi : un tiers des personnes qui ne travaillent pas évoquent des difficultés à faire garder leurs enfants, et les trois quarts qui disent renoncer à ce qu'ils avaient prévu de faire évoquent des activités ou projets professionnels. Malgré ces difficultés, les liens de ces familles à l'emploi sont manifestes. Au cours des entretiens, que ce soit pour pouvoir exercer leur activité ou chercher du travail, nombreuses sont les mères à avoir raconté leurs allées et venues en crèche ou chez leur assistante maternelle. Près de 40 % des mono-parents interrogés exercent une activité professionnelle actuellement. Les répondants au questionnaire sont deux fois plus nombreux à souhaiter travailler et ce, même s'ils n'avaient pas à se soucier de leur situation financière.

¹ MRIE, « RSA et pauvreté », 2012

Pour celles qui travaillent aujourd'hui, l'impact sur la vie professionnelle est d'autant plus pesant qu'elles sont nombreuses à occuper des postes aux horaires atypiques. Un tiers des mono-parents en emploi ont des horaires hachés tout au long de la journée et plus de la moitié évoque des horaires « décalés » (avant 8h du matin, après 18h le soir, la nuit, le week-end ou les jours fériés). Or, trouver un mode de garde souple en matière d'horaires n'est pas une mince affaire.

UN RETOUR À L'EMPLOI QUI S'IMPOSE COMME UNE NÉCESSITÉ

Si l'n'est pas encore réalisé, le retour à l'emploi finit par s'imposer comme une nécessité. L'étude révèle alors l'existence de deux profils de public vis-à-vis de l'emploi avec des différences notables dans les attentes et réactions. Une partie de ce public n'a aucunement programmé le fait de devoir un jour conduire une activité économique. Pour ces personnes, la relégation sociale du fait de leur séparation (conditionnée par la baisse de leur revenu) n'est pas pour autant synonyme d'un changement. L'activité professionnelle est alors envisagée à regret et à des fins purement économiques, dans lesquelles l'épanouissement par le travail n'apparaîtra jamais. Leurs attentes vis-à-vis du conseiller RSA divergent fortement. Il existe peut-être un impensé dans l'accompagnement de ces mères au regard des politiques d'insertion.

Pour l'autre partie de ce public, la question de l'insertion professionnelle est essentielle et fait pleinement partie des projections dans le temps. L'activité économique est envisagée pour permettre une amélioration des conditions de vie. Elle peut également l'être dans une logique d'épanouissement personnel, levier important pour discuter de l'emploi.

UN ÉQUILIBRE À TROUVER : UNE QUÊTE À SOUTENIR

Dans ce contexte, comment la garde des enfants est-elle envisagée ? De quels soutiens disposent ces ménages fragilisés ? Si les aides existent, elles ne sont pas toujours connues, en attestent la faible part de ménages recourant aux aides financières possibles hors Paje. En outre, à peine 20 % des personnes interrogées se disent soutenues par leur conseiller RSA dans le cadre de leurs démarches de garde d'enfant. Hors contraintes financières, l'équilibre le plus convoité reste celui du temps partiel, qui peut permettre d'éviter les frais de garde trop conséquents. Toutefois, la recherche d'un équilibre entre vie familiale et/ou professionnelle reste trop souvent synonyme de parcours de solitude. Développer les soutiens de professionnels dans cette recherche d'équilibre semble alors fondamental, d'autant plus si l'on considère les nombreux apports de l'accueil des jeunes enfants par des professionnels dans leur développement moteur et psychique².

² Citons à titre d'exemple les travaux d'Isabelle Deline et l'évaluation de l'expérimentation « parler bambins » à Grenoble